

PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME SEANCE

CIRC, Lyon

Vendredi 20 mai 2016, à 09h30

Président : Dr Mark Palmer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Secrétaire : Dr Christopher P. Wild, Directeur du CIRC

SOMMAIRE

	Page
1. Alternatives et propositions relatives à la procédure d'élection du Directeur	4
2. Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction	8
3. Information sur les nominations pour le remplacement des membres du Conseil scientifique	11
4. Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique (<i>session à huis clos</i>)	12
5. Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	13
6. Questions diverses	13
7. Election du Président et du Vice-président de la prochaine session	13
8. Date de la prochaine session	14
9. Clôture de la session	14

Représentants des Etats participants

Dr Mark PALMER, <i>Président</i>	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Dr Adam BABBS	
Professeur Christopher BAGGOLEY, <i>Vice-président</i>	Australie
Dr Diane STEBER-BÜCHLI, <i>Rapporteur</i>	Suisse
Dr Chariklia BALAS	Allemagne
Dr Britta KUNERT	Autriche
M. Lieven DE RAEDT	Belgique
<i>Pas de représentant</i>	Brésil
Dr Stephen M. ROBBINS	Canada
Mme Lucero HERNANDEZ	
Professeur Mads MELBYE	Danemark
Dr Rafael DE ANDRÉS MEDINA	Espagne
Dr Lisa STEVENS	Etats-Unis d'Amérique
Dr Svetlana AXELROD	Fédération de Russie
Mme Lidia GABUNIYA	
Dr Olga GRETSOVA	
Professeur Juhani ESKOLA	Finlande
Professeur Sakari KARJALAINEN	
Dr Thierry BRETON	France
Professeur G.K. RATH (<i>excusé</i>)	Inde
M. Keith COMISKEY	Irlande
Professeur Walter RICCIARDI (<i>excusé</i>)	Italie
Dr Pietro COMBA	
M. Hiroyuki YAMAYA	Japon
Dr Takuma KATO	
Dr Seiichiro YAMAMOTO	
Dr Rachid BEKKALI (<i>excusé</i>)	Maroc
Dr Latifa BELAKHEL	
Dr Edgar RIVEDAL	Norvège
Dr Karianne SOLAAS	
Dr Marianne DONKER	Pays-Bas
M. Marc FAKKEL (<i>excusé</i>)	
Dr Al-Hareth M. AL-KHATER	Qatar
Dr Kyungwon HWANG	République de Corée
Dr Yoon Jung CHANG	

Professeur Jan-Ingvar JÖNSSON (*excusé*) Suède
Dr Karin SCHMEKEL
Professeur Murat GÜLTEKIN Turquie

Organisation mondiale de la Santé

Dr Oleg CHESTNOV, Sous-directeur général, Maladies non transmissibles et santé mentale (NMH)
Mme Joanne MCKEOUGH, Bureau du Conseiller juridique
Mme Françoise MOURAIN-SCHUT, Bureau du Conseiller juridique
Dr Andreas ULLRICH, Conseiller principal auprès du Sous-directeur général, Maladies non transmissibles et santé mentale (NMH), Agent de liaison OMS/CIRC
Dr Cherian VARGHESE, Coordinateur, Département Prise en charge des maladies non transmissibles, Prévention de la violence, du traumatisme et du handicap (NVI)

Observateurs

Professeur James F. BISHOP, Président sortant du Conseil scientifique
Professeur Ellen KAMPMAN, Présidente élue du Conseil scientifique (*excusée*)
Dr Cary ADAMS, Directeur exécutif de l'Union internationale contre le Cancer (UICC)

Commissaire aux Comptes

M. Lito Q. MARTIN, Commission de vérification des comptes, Philippines (*excusé*)

Secretariat

Dr C.P. WILD, *Secrétaire*
M. T. LANDESZ

Mme A. BERGER
Dr F. BRAY
Dr P. BRENNAN
Mme D. D'AMICO
M. P. DAMIECKI
Dr S. FRANCESCHI

Mme E. FRANÇON
Dr N. GAUDIN
Dr M. GUNTER
Dr Z. HERCEG
Dr R. HERRERO
Dr A. KESMINIENE
Dr D. LOOMIS
Dr J. MCKAY
Dr M. MENDY

Dr R. NJIE
Dr H. OHGAKI
Dr R. SANKARANARAYANAN
Mme A. SANTHIPRECHACHIT
Dr A. SCALBERT
Dr J. SCHÜZ
Dr K. STRAIF
Dr M. TOMMASINO
Dr J. ZAVADIL

1. ALTERNATIVES ET PROPOSITIONS RELATIVES A LA PROCEDURE D'ELECTION DU DIRECTEUR : Point 17 de l'Ordre du jour (Document GC/58/14)

Le PRESIDENT annonce que le mandat du Directeur actuel arrivera à son terme en 2018 et qu'il convient de se mettre d'accord sur une nouvelle procédure d'élection du prochain Directeur en 2017.

Mme MCKEOUGH (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) rappelle que, en mai 2013, les membres du Conseil de Direction s'étaient inquiétés du manque de clarté des règles relatives à l'élection du Directeur ; un rapport avait été commandé et avait fait l'objet de discussions en 2014. Un nouveau rapport, préparé suite à ces discussions, présente différentes options et propositions pour une nouvelle procédure (Document [GC/58/14](#)). Le Conseil de Direction doit maintenant considérer un certain nombre de points, notamment s'il maintient à deux la limite du nombre de mandats du Directeur instaurée en 1997. Le rapport couvre la soumission des candidatures, la méthode à utiliser pour la présélection et les entretiens. Les points soulevés comprennent les critères utilisés pour le recrutement, le format des curriculum vitae, et s'il convient de publier par principe ou par choix les noms et le curriculum vitae des candidats sur le site internet du CIRC. Les critères utilisés en 1993 et en 2003 pour le recrutement des candidats sont présentés à l'Annexe 3 du document et deux options sont proposées pour l'identification des candidats au paragraphe 10. Le Secrétariat estime que l'Option B, selon laquelle les critères de sélection doivent être validés par le Conseil de Direction, correspond au processus le plus transparent. Le document propose également l'adoption d'un formulaire standard pour le curriculum vitae de tous les candidats, y compris pour le Directeur en place s'il ou si elle vient à se présenter pour un second mandat. Les avantages et les inconvénients de la publication des noms des candidats sont exposés aux paragraphes 16 et 17 du rapport.

On trouvera des modèles pour la présélection des candidats aux paragraphes 18 à 31. Les modalités des entretiens, y compris les questions à poser et les candidats à interviewer en premier, se trouvent aux paragraphes 33 à 36. La proposition de faire passer aux candidats présélectionnés un entretien avec tous les Etats participants selon les procédures et le format utilisés pour les sélections de 2008 et 2013 permet de comparer équitablement les qualités de chacun des candidats.

Le PRESIDENT ajoute que le Conseil de Direction peut décider de former un groupe de travail chargé d'examiner la question plus à fond ou d'approuver par consensus les options proposées.

Le Professeur BAGGOLEY (Australie), soutenu par le Dr BALAS (Allemagne) ne pense pas qu'il soit nécessaire de former un groupe de travail pour déterminer la procédure d'élection. Il estime que le document est bien renseigné et il est d'accord avec les recommandations proposées, et notamment avec l'Option B en ce qui concerne les critères de recrutement, l'option B en ce qui concerne le curriculum vitae et l'Option B en ce qui concerne le processus formel d'entretiens.

Le Dr DONKER (Pays-Bas) demande si le Directeur peut être nommé sur la base du seul entretien alors que, dans l'Union européenne, on vérifie les curriculum vitae et les antécédents des Directeurs des organismes.

Mme HERNANDEZ (Canada) souligne la nécessité de transparence et d'efficacité et soutient les propositions figurant dans le document. Elle ne pense pas qu'il soit nécessaire d'établir un groupe de travail.

Le Dr SOLAAS (Norvège) déclare qu'elle soutient globalement les options proposées dans le document ainsi que l'accent mis sur la nécessité d'ouverture et de transparence dans la procédure d'élection. La levée de l'anonymat durant le processus de sélection pourrait néanmoins, à son avis, dissuader certains des meilleurs candidats de se présenter. Elle ne pense pas qu'il soit nécessaire de former un groupe de travail.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) ajoute qu'elle soutient largement les propositions contenues dans le document mais qu'elle est d'accord avec la représentante de la Norvège sur le fait que la publication du nom des candidats sur le site internet du Centre pourrait dissuader les meilleurs candidats. Elle est d'accord qu'il n'y a pas lieu de constituer un groupe de travail.

Le PRESIDENT rappelle qu'il est d'usage de publier les noms des candidats, sauf si ces derniers y sont opposés. D'après son expérience, la plupart des candidats préfèrent rester anonymes jusqu'à ce qu'une décision ait été prise.

Le Dr BELAKHEL (Maroc) soutient toutes les propositions du Secrétariat. En ce qui concerne le curriculum vitae, elle préfère que l'on demande un nombre minimum d'années d'expérience dans la recherche scientifique. Si un directeur du Centre doit postuler pour un second mandat, il convient d'évaluer son premier mandat.

Le PRESIDENT précise que tous les candidats auront l'occasion de présenter leur vision de l'avenir du Centre. Il demande s'il y a d'autres commentaires sur le processus de présélection.

Le Dr BABBS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) estime que, si le Directeur en cours postule pour un second mandat, il devrait suffire de retenir trois candidats. S'il s'agit de choisir parmi de nouveaux candidats, il conviendrait d'en avoir cinq.

Le PRESIDENT propose d'envoyer aux Etats participants la longue liste de tous les candidats et d'établir ensuite, en fonction de leurs préférences, une liste restreinte de peut-être cinq candidats.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) précise que, dans le passé, il fallait qu'un candidat soit retenu par au moins quatre Etats participants pour être présélectionné. Elle aimerait savoir si, dans le passé, la vérification des références et des antécédents faisait partie du processus.

Mme MCKEOUGH (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) répond qu'il n'est procédé à aucune vérification formelle : chaque Etat participant peut conduire ses propres vérifications mais, comme les candidats sont généralement proposés par les Etats Membres, on suppose que les vérifications ont déjà été effectuées par les pays proposant la candidature.

Le Dr DONKER (Pays-Bas) demande si un Etat participant peut partager les informations en sa possession s'il a des raisons de douter de la véracité d'un curriculum vitae.

M. COMISKEY (Irlande) indique que le processus de sélection semble favoriser les candidats présentés par les Etats participants : il aimerait savoir comment se fait la sélection pour les candidats qui n'appartiennent pas à l'un des Etats participants.

Mme MCKEOUGH (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) répond que les candidats peuvent appartenir à un Etat Membre de l'OMS ou à un Etat non Membre et qu'ils peuvent aussi soumettre leur candidature individuellement. Si l'on décide de former un comité exploratoire, il est vrai qu'alors il serait composé de représentants des Etats participants, même si cela n'implique pas nécessairement que cela favorise les candidats des Etats participants. Rien n'empêche les Etats participants de partager les informations concernant les curriculum vitae.

Le Dr BABBS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) reconnaît que cela poserait des problèmes de vérifier les références avant l'entretien car cela reviendrait à dévoiler la situation du candidat à son employeur, ce qui pourrait rompre le lien de confiance qu'il a établi avec lui ainsi que son droit à l'anonymat.

Le PRESIDENT n'a pas souvenir de vérification des références dans le passé, étant donné que les nominations se sont faites d'après le curriculum vitae des candidats et leur autorité dans le domaine.

Le Professeur MELBYE (Danemark) dit qu'il pourrait être utile de demander l'opinion du Président ou des membres du Conseil scientifique sur la réputation scientifique des candidats retenus pour la sélection finale.

Mme MCKEOUGH (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) craint que cela ne pose un problème pratique quant aux délais, étant donné que l'on ne dispose que de 12 semaines entre l'annonce des candidatures et l'élection. Par ailleurs, les rôles respectifs du Conseil de Direction et du Conseil scientifique sont différents ; le Conseil scientifique n'a pas de mandat quant à l'élection du Directeur.

Le PRESIDENT se demande si le Président du Conseil scientifique ne pourrait pas assister aux entretiens à titre consultatif, comme observateur.

Mme HERNANDEZ (Canada) pense que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que l'on fournisse des références ; cela fait partie de tout processus de recrutement quel qu'il soit.

Le Dr SCHMEKEL (Suède) est en faveur de l'option B par rapport aux critères utilisés pour la nomination. Alors que son Gouvernement est un fervent partisan de la transparence, elle préfère la proposition de préserver l'anonymat car, d'après son expérience dans le recrutement à des postes importants en Suède, l'absence d'anonymat dissuade les candidats de poursuivre dans leur démarche. Elle estime toutefois qu'il est important d'obtenir des références.

Le PRESIDENT ajoute qu'au Royaume-Uni, on vérifie les références après le processus de sélection : cela ne rajoute pas forcément grand-chose au processus de sélection étant donné que les exigences légales qui les entourent font qu'elles sont généralement positives. Le Conseil de Direction peut en outre ne pas connaître les référents, lesquels peuvent par ailleurs être des amis intimes des candidats.

Mme MCKEOUGH (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) indique que, puisqu'il semble qu'il n'y aura pas de groupe de travail, ce sera au Conseil de Direction de déterminer quand et comment les références seront vérifiées et comment sera préservé l'anonymat souhaité. Elle présume que les membres du Conseil de Direction se référeront à l'opinion des membres du Conseil scientifique.

Le Professeur BAGGOLEY (Australie) ne pense pas qu'il soit possible pour un candidat de garder l'anonymat jusqu'au moment où le poste sera attribué puisqu'il sera nécessaire, à ce stade, de vérifier les références et les antécédents.

Le Dr DONKER (Pays-Bas) propose de publier les noms des candidats présélectionnés, et de vérifier les références à ce stade.

M. COMSEY (Irlande) avoue que la question des référents pose un problème étant donné que certains candidats peuvent postuler spontanément alors que d'autres peuvent être proposés par les Etats Membres. Il reconnaît qu'il pourrait être utile d'impliquer le Président du Conseil scientifique dans le processus de sélection.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous concernant les différentes alternatives et propositions relatives à la procédure d'élection du Directeur (GC/58/R11) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/14 « Alternatives et propositions relatives à la procédure d'élection du Directeur »,

Notant qu'il serait utile de définir un ensemble uniforme de procédures pour la sélection du Directeur du Centre,

1. REMERCIE le Bureau du Conseiller juridique de l'OMS et le Secrétariat du CIRC pour leur rapport ;
2. DEMANDE au Secrétariat de faire rapport au Conseil de Direction lors de sa cinquante-neuvième session de mai 2017 avec des propositions spécifiques, reflétant les vues exprimées par le Conseil de Direction lors de sa cinquante-huitième session, le Conseil de Direction devant prendre une décision lors de sa Cinquante-neuvième session, et
3. NOTE que, en fonction des décisions du Conseil de Direction concernant la sélection du Directeur lors de sa cinquante-neuvième session, il pourrait être nécessaire de revoir le Règlement intérieur du Conseil de Direction.

La résolution est **adoptée**.

2. DEMANDES DE FINANCEMENT GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION : Point 21 de l'Ordre du jour

A. EQUIPEMENT SCIENTIFIQUE – SOUTIEN A MOYEN TERME POUR LA BIOBANQUE (Document GC/58/18A)

Le Dr MENDY (Chef du Groupe Services de laboratoire et Biobanque), illustrant ses commentaires à l'aide de diapositives, explique que l'attribution d'un financement du Fonds spécial du Conseil de Direction leur permettrait de remplacer le matériel vieillissant, plus particulièrement les cuves d'azote liquide et les congélateurs utilisés dans la biobanque. Cet investissement permettrait au Centre de recevoir de nouveaux échantillons.

Le Professeur MELBYE (Danemark) estime que les modèles proposés sont plutôt anciens et que les laboratoires modernes achètent généralement du matériel automatisé.

Le Dr MENDY (Chef du Groupe Services de laboratoire et Biobanque) répond que le matériel proposé permettrait au Centre d'attendre jusqu'à ce que le nouveau bâtiment soit prêt : le matériel automatisé pourra être acheté après le déménagement.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) demande combien il restera sur le compte du Fonds après approbation de ces achats. Elle aimerait savoir s'il existe un plan de recouvrement des coûts pour le stockage des échantillons des pays européens ou pour les Etats qui ne sont pas membres du CIRC.

Le Dr MENDY (Chef du Groupe Services de laboratoire et Biobanque) répond qu'il existe bien certaines dispositions pour le recouvrement des coûts, mais pas en ce qui concerne le stockage des échantillons.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) répond à la demande du PRESIDENT qu'un document d'information (GC/58/Inf.Doc. No.2) montrant le solde du Fonds spécial du Conseil de Direction a été distribué. Il contient les projections 2016–2019. Le solde de clôture du Fonds, avant déduction de la présente demande était de 9,7 millions € ; la présente demande correspond à une dépense de 492 500€ sur une période de trois ans.

Le Dr SOLAS (Norvège) reconnaît que la Biobanque est essentielle et elle approuve cette demande de 492 500€ sur les trois prochaines années. Elle partage l'opinion exprimée par le représentant du Danemark et elle est satisfaite d'apprendre que le nouveau bâtiment sera équipé de matériel automatisé.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous concernant la demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Equipement scientifique – Soutien à moyen terme pour la Biobanque (GC/58/R15) :

Le Conseil de Direction,
Ayant examiné le Document GC/58/18A « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Equipement scientifique – Soutien à moyen terme pour la Biobanque »,
Notant que le Conseil scientifique appuie la demande d'achat de matériel scientifique (Document GC/58/4),

AUTORISE le Directeur à utiliser un montant total de 492 500 € du Fonds spécial du Conseil de Direction sur une période de trois ans (2016–2018), sous réserve de liquidités suffisantes dans le Fonds, pour l'achat de l'équipement scientifique suivant :

Description	Quantité totale	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018
Réservoir cryogénique pour azote liquide (LN2)	1	112 000		
Réservoir pour azote liquide	5	90 000	60 000	
Tuyaux pour azote liquide	1	40 000		
Congélateurs à -80°C	12	44 000	44 000	44 000
Congélateurs à -40°C	3	2 200	2 200	2 200
Portoirs/Racks	216	10 800	10 800	10 800
Systèmes de surveillance des congélateurs	15	1 500	1 500	1 500
Systèmes de surveillance pour réservoirs LN2	50	7 500	7 500	
Sous-total		308 000	126 000	58 500
Total 2016–2018			492 500	

La résolution est **adoptée**.

B. MISES A NIVEAU DES SYSTEMES DE SECURITE DES LOCAUX DU CIRC (Document GC/58/18B)

Mme FRANÇON (Chef des services intérieurs) rappelle que, suite aux attaques terroristes de 2015 en France, l'Equipe de coordination du dispositif de sécurité de l'ONU en France a identifié quatre priorités : vérifier et renforcer le contrôle des accès ; mettre en place un système efficace permettant de contacter le personnel en situation d'urgence ; identifier des coordinateurs chargés de transmettre les informations sur la sécurité ; et assurer la sécurité de tous les membres du personnel et de leurs familles. Le CIRC a suivi ces recommandations et travaillé en étroite collaboration avec les autorités lyonnaises pour prendre les mesures nécessaires. Le Conseil de Direction est prié d'autoriser l'utilisation de financements provenant du Fonds spécial du Conseil de Direction pour réaliser le plan d'amélioration établi suite aux audits relatifs à la sécurité et décrit en détails dans le Document GC/58/18B.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) félicite le CIRC pour les audits relatifs à la sécurité et pour l'élaboration d'un plan d'amélioration de la sécurité physique. Le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas d'objection à l'utilisation des fonds comme demandé.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous concernant la demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : B. Mise à niveau des systèmes de sécurité des locaux du CIRC (GC/58/R16) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/58/18B « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : B. Mises à niveau des systèmes de sécurité – Plan d'amélioration de la sécurité physique »,

Notant la vulnérabilité du système de sécurité du CIRC, les recommandations de l'audit externe de la sécurité mené par la Police française sur le site, les mesures minimales de sécurité des locaux européens des Nations Unies établies par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS), et le plan consolidé d'amélioration de la sécurité physique au CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à utiliser un montant total de 120 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de liquidités suffisantes dans le Fonds, pour financer les mesures de sécurité supplémentaires nécessaires, telles que résumées au tableau du document GC/58/18B ; et
2. DEMANDE au Directeur de rendre compte de l'utilisation de ces fonds à la 59^{ème} session du Conseil de Direction.

La résolution est **adoptée**.

3. INFORMATION SUR LES NOMINATIONS POUR LE REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE : Point 22 de l'Ordre du jour (Document GC/58/19)

Le SECRETAIRE explique que, lors de la nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique, le Conseil de Direction n'a pas toujours une vue globale des compétences requises pour compléter celles des membres en place. Dans le passé, le Secrétariat s'adressait aux Etats participants pour tenter d'identifier les candidats possédant les compétences nécessaires. Il est maintenant demandé aux membres sortants du Conseil scientifique de suggérer des remplaçants : il leur serait même possible de le faire avant leur dernière réunion du Conseil scientifique, ce qui permettrait de transmettre au Conseil de Direction suffisamment à l'avance des informations sur les nouveaux membres potentiels. Le Secrétariat encourage vivement les Etats participants à présenter deux candidats plutôt qu'un seul, et à transmettre les informations à leur sujet suffisamment tôt pour que le Conseil de Direction ait le temps de les examiner. Le document GC/58/19 présente les domaines d'expertise des membres actuels et des membres sortants, ainsi que le terme de leur mandat.

Le PRESIDENT, appuyé par le RAPPORTEUR parlant en sa qualité de Représentante de la Suisse et par le SECRETAIRE, note que, puisque le document mentionne les noms des membres qui doivent quitter prochainement le Conseil scientifique, il est possible d'entreprendre les démarches préliminaires consistant, par exemple, à identifier de nouveaux membres potentiels et à s'assurer qu'ils soient éventuellement d'accord, sans attendre la session du Conseil scientifique de janvier.

Le Dr SCHMEKEL (Suède) insiste sur l'importance d'assurer un équilibre hommes-femmes au sein du Conseil scientifique, peut-être en encourageant les Etats participants à proposer un candidat de chaque sexe.

Le Dr BABBS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) précise qu'il n'est pas toujours nécessaire pour les nouveaux membres de posséder exactement les mêmes compétences que leurs prédécesseurs : on peut avoir besoin de compétences différentes, du fait de modifications dans la mission du CIRC et des exigences de la Stratégie à moyen terme.

4. NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL SCIENTIFIQUE (*session à huis clos*) : Point 23 de l'Ordre du jour (Document GC/58/20)

Le Conseil de Direction se réunit à huis clos de 11h35 à 12h50. A la reprise de la session publique, le RAPPORTEUR donne lecture de la résolution ci-dessous, **adoptée** par le Conseil de Direction en session à huis clos, à propos de la nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique (GC/58/R17) :

Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr Adèle Green, Australie)

Dr Roberto Salgado, Belgique)

Dr Pilar Sánchez Gómez, Espagne) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique

Dr Atsushi Ochiai, Japon)

Dr Simon Tavaré, Royaume-Uni)

2. REMERCIE les Drs Nuria Aragonés, James Bishop, Nicholas Jones, Christos Sotiriou et Teruhiko Yoshida, membres sortants du Conseil scientifique, de l'œuvre qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

5. COMPOSITION DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS : Point 24 de l'Ordre du jour

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants » (GC/58/R18) :

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Allemagne, du Canada, de l'Espagne, de l'Italie et de la Suède, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

La résolution est **adoptée**.

6. QUESTIONS DIVERSES : Point 25 de l'Ordre du jour

Aucun autre point n'est soulevé.

7. ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA PROCHAINE SESSION : Point 26 de l'Ordre du jour

Le Professeur BAGGOLEY (Australie), Vice-Président, prend la Présidence.

Sur proposition du Dr ROBBINS (Canada), appuyée par le Professeur ESKOLA (Finlande), le Dr Palmer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) est réélu à l'unanimité en qualité de Président du Conseil de Direction.

Le Dr Palmer reprend la Présidence.

Sur proposition du Dr ROBBINS (Canada), le Professeur Melbye (Danemark) est élu à l'unanimité en qualité de Vice-Président, la proposition étant appuyée par le Dr BABBS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

8. DATE DE LA PROCHAINE SESSION : Point 27 de l'Ordre du jour

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Date de la cinquante-neuvième session du Conseil de Direction » (GC/58/R19) :

Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon (France) les jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2017 ; et
2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil scientifique dès que ces dates seront connues.

La résolution est **adoptée**.

9. CLOTURE DE LA SESSION : Point 28 de l'Ordre du jour

Le PRESIDENT remercie le Directeur et son personnel pour la préparation de la session et félicite son Vice-Président et le Rapporteur.

Le SECRETAIRE remercie les membres du Conseil de Direction de leur participation à cette session et de l'intérêt qu'ils ont manifesté pour la réunion d'information du début de la matinée sur l'Initiative mondiale pour le développement des registres du Cancer (GICR), ce qui a été très apprécié du personnel. Il prie les membres du Conseil de Direction de les aider à trouver des sources de financement pour le GICR. Il remercie les membres du Conseil de Direction ainsi que le Président sortant du Conseil scientifique pour leurs nombreuses contributions au travail du Centre. Pour conclure, il remercie son équipe pour son travail assidu et félicite Mme McKeough du Bureau du Conseil juridique de l'OMS, qui participe pour la dernière fois à la réunion du Conseil de Direction, après de nombreuses années durant lesquelles elle a fourni au Conseil de Direction de précieux conseils juridiques.

Le PRESIDENT déclare la session close.

La séance est levée à 13h09.